

Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1<sup>er</sup> février 2023

Délibération n° 2023-11

**Objet** : Création d'une mission citoyenneté au sein du SDIS de l'Ardèche

**Secrétaire de séance** : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents** :

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois (en visio), Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon et Michel Villemagne (en visio)

➤ **Membres avec voix consultative** :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Colonel Vincent Honoré, Adjudant Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon

➤ **Autre membre de droit** :

M. le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux accompagné de M. Thomas Kupisz, Directeur des services du Cabinet

❖ **Excusés**

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Jérôme Dalverny, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jérôme Laurent Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Ingrid Richioud, Matthieu Salel, Pierre Tissier, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative** :

Adjudant Nicolas Fogeron

➤ **Autre membre de droit** :

M. le chef du service de gestion comptable, Alain-René Moreau

❖ **Procurations** :

Mme Sylvie Gaucher à M. Jean-Paul Vallon

M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

M. Jérôme Laurent à M. Pierre Maisonnat

**Objet : Création d'une mission citoyenneté au sein du SDIS de l'Ardèche**

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant les valeurs de la République Française et plus particulièrement les valeurs d'engagement, d'altruisme et de dévouement que les décideurs nationaux souhaitent développer au sein de la jeunesse Française,

Considérant les missions inhérentes aux sapeurs-pompiers professionnels et les valeurs qui y sont véhiculées,

Considérant le souhait du SDIS de l'Ardèche de s'engager et poursuivre ses actions dans cette dynamique nationale en faveur de la jeunesse,

Considérant la sollicitation du SDIS de l'Ardèche pour l'intervention sur des missions en lien avec la jeunesse et la citoyenneté,

Considérant la proposition de développer les actions citoyennes en octroyant à un sapeur-pompier professionnel, un volume d'heures annuel à raison de 400 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** la création de cette mission citoyenneté et **FIXE** le volume horaire à 400 heures par an.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat